



**MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Le Vice-Premier Ministre

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Droit de réponse du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement à la suite des accusations mensongères distillées par le media Ouragan.cd contre Son Excellence Guylain Nyembo Mbwizya, concernant le projet d'études de faisabilité pour la construction d'un immeuble R+5 destiné aux archives et bureaux du Ministère et de ses divers services techniques

Le 10 septembre 2024, la bonne foi de l'opinion publique, dans son droit à la vraie information, a été abusée à la suite de la parution d'un article de presse en ligne, publié sur le site Ouragan.cd à propos de l'attribution provisoire au Bureau d'Etudes Klaroff, du marché relatif au recrutement d'un Consultant (Cabinet/Firme) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'un immeuble R+5 pouvant abriter les archives et les Bureaux du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement.

Signée par un certain M. Pold LEVI MAWEJA, sûrement en quête du sensationnel pour cette catégorie de journalistes qui croient n'être soumis ni à la loi ni à l'éthique et à la déontologie de leur profession et naguère qualifiés, dans des circonstances similaires, de « terroristes de clavier », cette livraison reprise par plusieurs autres médias distillait de fausses informations et des accusations gratuites contre Son Excellence Monsieur Guylain NYEMBO MBWIZYA, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement en rapport avec le dossier de la Tour du Plan.

L'auteur de ce papier l'accuse d'avoir entraîné le Trésor public dans un projet budgétivore dont les études de faisabilité vont coûter une bagatelle somme de plus de 410 millions, d'avoir attribué le marché à une firme (Bureau d'études Klaroff) inconnue, et doute même du mode de passation de ce marché, et même de l'opportunité du projet.

Face à ce qui s'apparente aux « faux bruits » contre ce fidèle et digne serviteur de la République dont l'engagement et le sens de l'Etat ne sont plus à démontrer dans l'observance des devoirs de son Etat, de l'honneur et de la dignité de ses fonctions, le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement reprouve et condamne avec la plus grande fermeté ces accusations mensongères, infondées et malveillantes portées contre le Vice-Premier Ministre, Guylain Nyembo Mbwizya.

Ces accusations sont motivées par la seule volonté malicieuse de ternir la réputation d'un homme qui, dans l'exercice des charges publiques, ailleurs comme aujourd'hui à la tête de ce Ministère, s'est toujours distingué par son engagement sans faille à redorer l'image des institutions, en l'espèce, en lui faisant jouer efficacement son rôle de planification et de suivi de la politique de développement économique et social de notre pays, et en le replaçant ainsi au carrefour de toutes les actions gouvernementales pour le bien-être de nos populations.

Le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement tient à apporter les précisions ci-après :

1. Le besoin de construction dans la parcelle que le Ministère occupe d'un immeuble R+5 devant abriter ses bureaux et ses différents services techniques découle d'une décision du Gouvernement prise en 2022, motivée par le fait que cette parcelle est sa propriété, raison pour laquelle le Ministère ne pouvait aller abriter ailleurs ;
2. A cet effet, soucieux de répondre à ce besoin urgent et donner plein effet à la décision du Gouvernement dans le strict respect de la procédure légale, le Ministère a lancé le 20 mai 2022, un Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI), ouvert à tous les potentiels candidats pour réaliser **les études de faisabilité, préalables à l'exécution du projet** ;

Au lancement, suivant une procédure ouverte (**Appel d'offre**), **six Cabinets/Firmes** ont exprimé leur intérêt pour réaliser ces études, à savoir : le Groupe MUAMBA, le groupement ARTER SARL + VSI AFRIQUE, le cabinet GREEN STUDIO & PARTNERS, AFRICAN ENGINEERING & CONSULTING, le Cabinet YAMBO & ASSOCIÉS et le Cabinet KLAROFF ;

3. Toute la procédure de conclusion de ce marché, **dont les différentes étapes légales ont été franchies avant la nomination du Vice-Premier Ministre à la tête de ce Ministère**, a été régulièrement conduite et documentée par **les rapports, procès-verbaux et Avis de Non Objection** légalement requis en pareille occurrence, lesquels ont été régulièrement émis par la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCM) et publiés sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Pour peu que l'on connaisse les règles même élémentaires de la commande publique, un moindre effort des auteurs de ces accusations dans la consultation de ce dossier du reste publié sur le site de l'ARMP aurait suffi pour donner aux Congolaises et Congolais la vraie information certifiée, ce qui met à nue cette intention de distiller des faux bruits et faire du sensationnel.

Après examen des offres respectives, le Bureau d'études KLAROFF a été retenu par la Commission de passation des marchés avec un score de 90, 80%, devant GREEN STUDIO + PARTNERS (88,80%) et ARTER SARL + VSI AFRIQUE (85,70%). Le marché a été attribué pour un montant global de **410.463.750,69 francs congolais (CDF)** toutes taxes comprises, équivalant à **146.594,19 USD au taux de 2.800** FC. C'est donc à dessin que ces détracteurs ont délibérément indiqué le montant du marché **sans faire mention de la monnaie qui est le franc congolais afin de faire croire à une autre saga de « million de dollars américains » et entretenir une confusion dans l'opinion publique par l'effet de l'intoxication**.

4. La décision d'attribution provisoire au Bureau d'études KLAROFF, seul acte posé par son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre en **vertu du principe de la continuité de l'Etat** et qui exprime une compétence liée du fait de toute la procédure légale menée, est donc régulière car fondée sur une documentation suffisante et disponible (AMI, DP, Rapports, Procès-Verbaux et Avis de Non Objection).

5. S'agissant du Bureau d'études KLAROFF, attributaire du marché, l'examen des éléments de son dossier a révélé qu'il est doté d'une expertise avérée dans le domaine des études de faisabilité.

6. Eu égard à ce qui précède, le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement appelle les médias, et plus particulièrement le média Ouragan.cd à faire preuve de professionnalisme et de rigueur dans le traitement et la publication des informations, s'agissant notamment des questions qui exigent des atouts techniques dans le traitement et l'analyse. Il va sans dire que les écarts et manquements à la loi, à l'éthique et à la déontologie professionnelles de la presse dont l'observance construit les vrais journalistes ne peuvent être tolérés si nous voulons une presse libre, indépendante et surtout responsable.

En serviteur engagé de la République, Son Excellence Guylain NYEMBO MBWIZYA, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, reste déterminé, sous la Vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, et la Coordination de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, à servir les intérêts du peuple congolais, loin des intrigues et manipulations, et surtout à continuer à œuvrer avec dévouement pour une gestion saine, transparente, et efficiente des affaires publiques relevant de son secteur, dans l'optique d'un Congo plus prospère et plus juste.

Fait à Kinshasa, le 13 septembre 2024
**Cellule de Communication et médias du
Ministère du Plan et de la Coordination de
l'Aide au Développement**